



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHIDRAC

LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

PROCÈS VERBAL DE LA 6^{ème} SÉANCE DE L'ANNÉE 2024

- Date de la convocation : 21 octobre 2024
- Conseillers en exercice : 12
- Conseillers présents : 9
- Pouvoirs : 1
- Publication de la liste : 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 octobre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 21 octobre 2024

Présents (9) : Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Patrick KINDT, Marie-Paule HERMET, Carmen MORENO, Frédéric MANGANE, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON.

Absents (2) : Marie-Thérèse BALDUCCI, Catherine SZEZUREK.

Absent excusé (1) : Patrick ROCCAZZELLA.

Pouvoir (1) : Patrick ROCCAZZELLA donne pouvoir à Jean-Paul PARRAIN.

Audrey FABRE est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du précédent Conseil municipal
- 2) Délibération demande de subvention au Conseil Départemental mission ACA Architectes et Associés (aménagement du bourg)
- 3) Délibération demande de subvention DETR mission ACA Architectes et Associés (aménagement du bourg)
- 4) Délibération subventions aux associations 2024
- 5) Décision modificative afin d'approvisionner le chapitre 68 pour créances irrécouvrables
- 6) Délibération proposition d'achat des bâtiments de Monsieur Chouvy
- 7) Projet de délibération fixant le montant de la participation employeur prévoyance maintien de salaire obligatoire au 1^{er} janvier 2025, (avant envoi au CST)
- 8) Demande d'installation d'un camion de pizza
- 9) Utilisation du vinaigre de bois comme désherbant
- 10) Installation d'un distributeur de granulés 5m x 2m
- 11) Demande d'exonération d'impôts locaux pour un gîte
- 12) Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du précédent conseil municipal

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération n° 2024.27.1

OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental – ACA Architectes et Associés – Etude urbaine valorisation cœur du village

Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition de mission du cabinet ACA Architecte et Associés sis à Clermont-Ferrand, concernant l'étude urbaine pour la valorisation de deux îlots au cœur du village de Chidrac comme suit :

- L'îlot du Fort pour la réalisation de démolition, de création de parking, de création d'un espace végétalisé et la réhabilitation en habitat.
- L'îlot des Escargots pour la création de nouveaux accès

Le montant de cette mission s'élève à **12 490,00 € HT** soit 14 988.00 € TTC.

Il propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation de cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour le projet cité ci-dessus pour un montant de **12 490.00 € HT**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour mener à bien ce projet.
- **ADOpte** la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10

Nombre de Pour : 10

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

3) Délibération n° 2024.28.2

OBJET : Demande de subvention DETR – ACA Architectes et Associés – Etude urbaine valorisation cœur du village

Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition de mission du cabinet ACA Architecte et Associés sis à Clermont-Ferrand, concernant l'étude urbaine pour la valorisation de deux îlots au cœur du village de Chidrac comme suit :

- L'îlot du Fort pour la réalisation de démolition, de création de parking, de création d'un espace végétalisé et la réhabilitation en habitat.
- L'îlot des Escargots pour la création de nouveaux accès

Le montant de cette mission s'élève à **12 490,00 € HT** soit 14 988.00 € TTC.

Il propose de solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de la **DETR** pour la réalisation de cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de la **DETR** pour le projet cité ci-dessus pour un montant de **12 490.00 € HT**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour mener à bien ce projet.
- **ADOPTE** la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10

Nombre de Pour : 10

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

4) Délibération n° 2024.29.3

OBJET : Subventions aux associations année 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations de la commune comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Entente sportive Couze Pavin	800.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300.00 €
APE les P'tits Loups de la Couze	600.00 €
Comité des fêtes de Chidrac	800.00 €
Société de chasse de Chidrac	200.00 €
Association Pêche (AAPPMA)	400.00 €
TOTAL	3 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour le versement des subventions citées ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour ordonner le règlement de celles-ci.

Nombre de Votants : 10

Nombre de Pour : 10

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

5) Délibération n° 2024.30.4

OBJET : Décision modificative n° 1 – Chapitre 68 – Créances irrécouvrables

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un virement de crédit pour permettre de provisionner les créances irrécouvrables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
68 / 681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement	1 600,00
Total		1 600,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615228	Autres bâtiments	1 600,00
Total		1 600,00

Nombre de Votants : 10

Nombre de Pour : 10

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

6) Délibération n° 2024.31.5 :

OBJET : Proposition d'achat de bâtiments et parcelles sises en centre-bourg de Chidrac

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le propriétaire Monsieur Claude CHOUVY a donné son accord pour vendre plusieurs parcelles à la Commune de Chidrac.

Monsieur le Maire propose donc que la commune se porte acquéreur de celles-ci et souhaite entamer des démarches de négociation pour l'achat de ces terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord à l'acquisition par la commune de ces biens immobiliers et terrains de Mr Claude CHOUVY en reconnaissant l'intérêt communal qu'ils représentent,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de conduire les négociations en vue de l'achat de ces biens aux conditions qu'il proposera au propriétaire nommé ci-dessus,
- **ADOPTE** la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10

Nombre de Pour : 10

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

7) Projet de délibération fixant le montant de la participation employeur prévoyance maintien de salaire obligatoire au 1^{er} janvier 2025

Conformément à l'obligation légale, l'employeur doit fixer une participation obligatoire à la cotisation prévoyance de ses agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Un projet de délibération est transmis au comité social territorial du centre de gestion du Puy-de-Dôme pour approbation.

Le conseil municipal décide de fixer sa participation à 50 % du montant de la cotisation de l'agent.

8) Demande d'installation d'un camion de pizza

Le conseil municipal donne son accord à la demande d'installation d'un camion de pizza.

Le jour, l'heure et le lieu d'installation seront définis ultérieurement.

9) Utilisation du vinaigre de bois comme désherbant

Le conseil municipal souhaiterait avoir de plus amples renseignements et notamment trouver des avis de collectivités l'utilisant.

10) Installation d'un distributeur d'une taille de 5m x 2 de granulés de chauffage

Le projet n'est pas retenu.

11) Demande d'exonération d'impôts locaux pour un gîte

Suite à la demande d'un propriétaire qui souhaite transformer une habitation en gîte, le conseil municipal décide de ne pas honorer sa demande d'exonération d'impôts locaux, de façon à ne pas créer un précédent et devoir le faire pour d'autres propriétaires.

12) Questions diverses

Cérémonie du 11/11/2024

En l'absence de Monsieur le Maire, Thierry DIONNET, premier adjoint, prendra en charge l'organisation de la cérémonie.

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la cérémonie.

Réunion publique

Une réunion publique aura lieu le 8 novembre 2024 au sujet du projet de fusion entre les communes de Chidrac et Saint-Cirgues-sur-Couze.


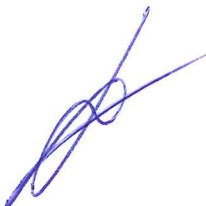
Présents à nos aînés pour les fêtes de fin d'année

Une boîte de chocolats sera offerte aux aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Signatures :

Patrick KINDT,

Maire et Président de séance



Audrey FABRE,

secrétaire de séance

